



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
379-2022 et # 380-2022

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE

- **MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 060-1989-02 (# 379-2022)**
- **MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 062-1989-04 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 061-1989-03 (# 380-2022)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022,

- le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement # 379-2022 modifiant le règlement original numéro 60-89-2, intitulé « *Règlement de zonage* », dont l'effet est d'ajuster les normes relatives aux dimensions de bâtiments complémentaires.
- le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement # 380-2022 modifiant le règlement original numéro 62-1989-04, intitulé « *Règlement de construction* » et le règlement original numéro 61-1989-03, intitulé « *Règlement de lotissement* » afin d'ajuster les normes sur les plates-formes carrossable et les pentes pour la construction de rues.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 13 juin 2022, à 19 h 00**, en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron située au 490, rue Principale.

Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlement seront expliqués de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 380, rue Principale, du lundi au jeudi, de 9 à 16 heures ou sur le site internet www.saint-didace.com.

Fait et donné à Saint-Didace ce 13^{ième} jour de mai 2022

Chantale Dufort
Directrice générale